



Rapport national France

➤ 2015

La France a financé et développé son réseau autoroutier en recourant majoritairement au système de la concession à péage. Plus de 9 100 km d'autoroutes, structurant le territoire avec des niveaux de service et de sécurité unanimement reconnus, se sont construits sur près de 60 ans, sans recours aux budgets publics.

Dans le cadre des contrats passés avec l'Etat (le concédant) et sous son contrôle permanent, les sociétés concessionnaires se voient confier une délégation de service public pour financer, construire, exploiter et entretenir leurs réseaux. En contrepartie, elles perçoivent un péage basé sur le principe « utilisateur = payeur » qui fait participer au financement l'ensemble des utilisateurs du réseau, clients étrangers inclus, plutôt que les contribuables.

Aux investissements initiaux des sociétés, qui ne seront rentabilisés que sur un temps long, s'ajoutent ceux destinés à améliorer le réseau autoroutier et à développer des services innovants. Au terme de la durée de concession, l'ouvrage est remis en totalité à l'Etat, propriétaire depuis l'origine.

1. Longueur du réseau et mises en service

En 2015 le réseau autoroutier à péage compte 9 111,9 km en service (autoroutes et ouvrages en service).

2. Investissements

Le montant des investissements financés en 2015 par l'ensemble des sociétés concessionnaires françaises a été de **1,4 milliard d'euros**.

3. Chiffres d'Affaires

Le chiffre d'affaires hors taxes, s'est élevé, en 2015, à **9,39 milliards d'euros**.

4. Effectifs (*)

Les sociétés du secteur emploient **13 654 salariés (*)** au 31/12/2015.

5. Trafic

89,6 milliards de km ont été parcourus sur le réseau total à fin 2015. Sur réseau stable (en service au 1^{er} janvier 2012), le trafic (véhicules légers et poids lourds) est en hausse de 2,7 %.

Indice base 100 en 2008
Baseline 100 in 2008



6. tarifs

Les hausses tarifaires annuelles sont encadrées par l'État. Pour les sociétés concessionnaires auxquelles l'État a demandé de financer des investissements supplémentaires, par l'intermédiaire de contrats de plan, l'augmentation tarifaire prend en compte 85% du taux d'inflation de référence ; à cela s'ajoute un terme fixe variant de 0,3 à 0,8%. Pour les sociétés concessionnaires ne disposant pas de contrat de plan, le décret de janvier 1995 prévoit que les hausses ne peuvent être inférieures 70% du taux d'inflation de référence, afin de compenser les charges courantes de la concession.

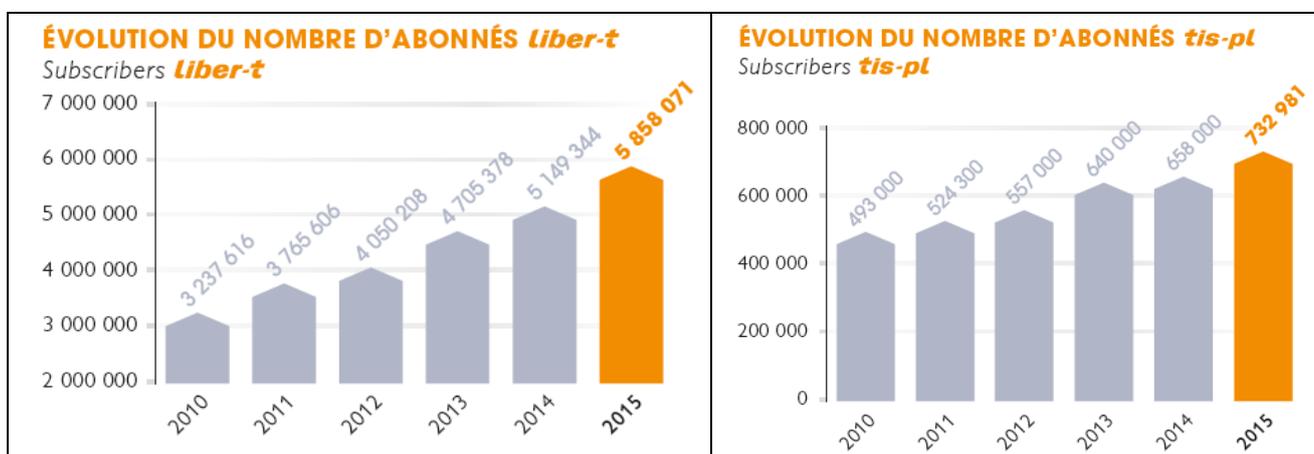
7. Péage

Dans le cadre du Télépéage Inter Sociétés (TIS), les concessionnaires de réseaux autoroutiers, de ponts et tunnels disposent depuis le 1er juillet 2000 d'un service de télépéage, dénommé Liber-t, accessible aux Véhicules légers (particuliers et commerciaux) ainsi qu'aux deux-roues. Ce service, ouvert sur l'ensemble des réseaux à péage en France, est actuellement utilisé par plus de 6,5 millions de véhicules (véhicules légers et poids lourds).

Tous les moyens de paiements sont acceptés ci-après le détail des transactions par mode de paiement.

RÉPARTITION PAR MODE DE PAIEMENT Breakdown of transactions by payment mode

%	Espèces, chèques, devises Cash, cheques, foreign currency	Cartes bancaires Credits cards (Eurocard, Mastercard, Visa)	Abonnements Subscriptions		Cartes privées Private cards
			liber-t	tis-pl	
2013	14,1%	37,3%	36,3%	9,3%	3,0%
2014	12,8%	36,9%	37,3%	9,9%	3,1%
2015	11,9%	36,4%	38,9%	10,0%	2,8%



7. Sécurité

En matière de sécurité routière, il convient de rappeler que l'autoroute reste cinq fois plus sûre que la route, même si 2015 marque une année dans laquelle il n'y a pas eu de progrès.

Le nombre d'accidents corporels ** sur le réseau concédé est passé de 1 523 en 2014 à 1 623 en 2015, soit une hausse de 6,6%. Le nombre de tués est en hausse (174 tués en 2015 contre 143 tués en 2014), de même que le nombre d'accidents mortels (148 en 2015 contre 124 en 2014).

	2015	2014
Nombre d'accidents corporels **	1 623 *	1 523
Nombre d'accidents mortels	148	123
Nombre de tués	174	142

	100 millions de km parcourus en 2014	100 millions de km parcourus en 2014
Taux d'accidents corporels	17,2*	16,6
Taux d'accidents mortels	1,6	1,3
Taux de tués	1,8	1,5

	Définition et méthode de calcul	Taux en milliards de kilomètres parcourus en 2015	Variation in % in 2014/2015
Taux de blessés	Nombre de blessés (1) (BH) + BL (2)/milliard de km	45,2	+ 1,6 %
Taux d'accidents mortels	Nombre d'accidents mortels/ milliard de km	1,6	+ 17,2 %
Taux de tués	Nombre de tués/ milliard de km	1,8	+ 19,2 %

Définition :

- (1) Blessés hospitalisés (BH) : victime admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures
- (2) Blessé léger (BL) : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise comme patient à l'hôpital plus de 24 heures.
- (3) Tué : victime décédée sur les lieux ou dans les trente jours qui suivent l'accident.

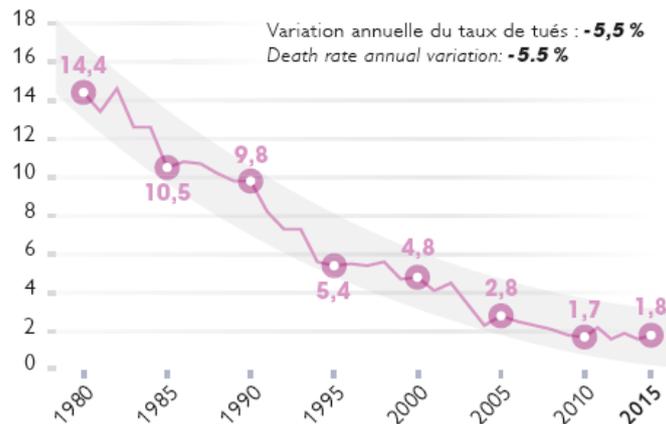
Entre 2000 et 2015, le taux de tués sur autoroute a été divisé par près de trois. On estime que cette baisse est due pour les 2/3 à la réduction des vitesses excessives qui a suivi la mise en place du programme de contrôle sanction automatisé.

L'Observatoire des vitesses établi par les sociétés d'autoroutes montre que la part des automobilistes dépassant les 130 km/h est de 34 %. La proportion de véhicules roulant à plus de 150 km/h reste stable à 2% en 2015.

TAUX DE TUÉS DE 1980 À 2015

Death rate, from 1980 to 2015

(nombre de tués pour 1 milliard de km parcouru / number of deaths per 1 billion km travelled)



La prévention des contresens a été poursuivie sur l'année 2015 avec l'harmonisation des messages d'alerte contresens diffusés sur les réseaux des radios autoroutières et les PMV. L'observatoire des contresens a poursuivi son travail de collecte des données et les sociétés ont fait des propositions pour améliorer encore la signalisation, avec l'installation à venir de nouveaux panneaux sens-interdit sur fond jaune autorisés par la réglementation depuis juin 2015, et la proposition faite à l'État de créer un panneau signalant la « dernière sortie avant péage » aux extrémités de réseau.

8. Faits marquants 2015

- Le plan de relance proposé par les sociétés d'autoroute d'un montant de 3.27 milliards d'euros d'investissements pour développer, moderniser le réseau et favoriser l'emploi a abouti à la signature de protocoles d'accord entre l'État et les sociétés d'autoroutes en contrepartie d'un allongement des durées de concessions de 2 à 4 années signé le 9 avril 2015. Les avenants au cahier des charges de concession ont été validés par décret le 21 août 2015 et signés début septembre. Les sociétés concessionnaires ont lancé les études et attribué les premiers marchés de travaux.

Il s'agit d'une première application en France de l'article 43 de la Directive 2014/23 ; en cela, ceci constitue une importante avancée pour le système de la concession.

CHIFFRES CLES(*) données 2015

Pays : France	2015
Longueur du réseau	9 111,9 km
Nombre de km en construction	29,5 km
Mises en service 2015	35,5 km
Prévision de mises en service 2016	0 km
Recette annuelle de péage (HT)	9,16 milliards €
CA (HT)	9,39 milliards €
Effectif permanent (*)	13 654
Trafic moyen jour VL	23 826
Trafic moyen jour PL	3 923
Trafic moyen jour PL + VL	27 749
Nombre total d'accidents (*)	19 752
Nombre d'accident corporels (*) (**)	1 623
Nombre de tués	174
Taux de tués (10 ⁶ x km)	1,8
Km parcourus (en milliards de véhicules.km)	89,6
Nombre de gares de péage	520
Nombre de voies	5 215
Nombre de voies équipées en télépéage :	
VL	4 773
PL	3 008
Nombre d'abonnés de télépéage VL + PL	6 591 052
Nombre d'aires de service comportant stations-service	367
Nombre d'aires de repos	628
Nombre de restaurants	439
Nombre d'hôtels	19

(*) Données Provisoires au 01.01.2016

(**) Source : fichier BAAC – Autoroutes concédées

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes et d'ouvrages à péage
French tolled motorways companies

